

COMMUNIQUE LIMINAIRE Consternant et navrant !!!

Union
Professionnelle des
Secrétaires
Administratifs
Ecologie

Permanence
Rémy RONVEL
Secrétaire national
PASTEL – DDT 87
22, rue des pénitents blancs
87032 Limoges cedex
remy.ronvel@i-carre.net
tel : 05 65 12 94 73

membres du bureau :
Françoise PICAUT
@hautes-pyrenees.gouv.fr
tel : 05 62 51 41 26

Laurence POTIER
trésorière
@developpement-durable.gouv.fr
tel : 02 99 33 42 04

Alexia CURCI
Trésorière adj.
@developpement-durable.gouv.fr
Tel : 02 99 33 42 97

Pascal MOUSSU
@developpement-durable.gouv.fr
tel : 05 62 14 39 15

Agenda
29 mars bilatérale PFR
des SAE

INFOS

Conseil de
perfectionnement
ENTE

A paraître

En préparation

Suite à un accord commun entre les organisations syndicales, un communiqué a été rédigé dans le but d'obtenir des réponses et des engagements concrets pour les SA en réclamant une nouvelle audience auprès de la DRH. Les organisations syndicales prévoyaient de boycotter la CAP des SA se tenant du 8 au 10 mars 2011 si aucune réponse concrète n'était apportée et si l'audience n'était pas obtenue.

Après la lecture du communiqué, le président de la CAP a apporté des réponses très insatisfaisantes et n'a pas proposé de demander une audience auprès de la DRH.

Pour mémoire, UPSAE depuis plus d'un an incite tous les SA à se manifester d'une façon ou d'une autre pour créer un électrochoc (rappelez vous la grenouille qui se laisse ébouillanter qu'UPSAE vous a contée avant la CAP de mars 2010).

Contre toute attente, seule UNSA DD/UPSAE, loin de négliger ses propres adhérents, maintient sa position de boycotter cette CAP en privilégiant l'intérêt général des 6500 SAE. Il convient de préciser, qu'en cas de boycott de cette CAP, les membres auraient été reconvoqués dans les meilleurs délais. Tous les dossiers mobilité et promotions auraient alors été examinés avec bienveillance et seulement après quelques jours de décalage (moins de 15 jours).

Afin de ne pas être écartée de la CAP, UPSAE a donc décidé, contrainte et forcée, de siéger. UPSAE a porté comme à son habitude et régulièrement haut et fort, avec une forte pugnacité très remarquable et sans langue de bois, TOUS les intérêts de TOUS LES SAE du ministère. UPSAE a notamment rappelé que le ministère se devait de respecter une jurisprudence, qu'elle ne méconnaît d'ailleurs pas, jugeant illégal toute rejet d'une demande de mutation fondé sur un avis défavorable du service de départ motivé par la seule ancienneté insuffisante. Or, l'administration qui oppose régulièrement les textes applicables est restée campée sur sa position et a refusé toute demande de mobilité dès lors que les agents n'avaient pas 2 ans de présence sur poste. Ainsi elle a bafoué cette jurisprudence au nom de l'intérêt du service répondant même que les agents concernés n'avaient qu'à faire des recours.

En d'autres termes l'administration fait ce qu'elle veut quand elle le veut !

UPSAE tient à souligner que les autres OS se sont défilées quant au boycott pourtant annoncé en trompant UPSAE et au-delà les SA qui attendaient de nous un soutien et un signal fort.

UPSAE rappelle qu'il était en effet primordial de porter un choc lors de cette CAP puisqu'il ne reste quasiment que 3 mois de « négociations » pour d'une part les travaux de fusion des corps de la filière dite administrative et d'intégration dans le nouvel espace statutaire (NES), d'autre part la fixation de la prime de fonction et de résultats (PFR) applicable aux SAE dès cette année.

Plus que jamais, UPSAE affirme être la seule organisation syndicale à défendre les intérêts généraux des SAE qui ne doivent plus rester stoïques, ni même fatalistes et encore moins résignés.

Réagissez en soutenant UPSAE qui vous accompagne au quotidien, soyez en certains.

Le quorum atteint, la CAP a débuté et « FO » est désignée secrétaire adjoint parmi les représentants des OS.

DÉCLARATION PRÉALABLE UPSAE (à lire absolument in fine)

Craignant le rejet du boycott par certaines OS malgré une position quasi unanime le matin même, et à l'image de ce qui s'est passée en 2010, UPSAE avait préparé une déclaration préalable dont la teneur reflète la position qu'elle tient depuis plus d'un an au nom des SA du MEDDTL.

F

L

A

S

H

1- Mutations 2011.2 (au 1er mai 2011)

2-1 Mutations des secrétaires administratifs de classe normale et supérieure

Nom Prénom	Service d'accueil	Service d'origine	Observations
ARNOLFO Patricia	SG/DRH/DRS		
ASQUEZ Natacha	ENTE AIX EN PROVENCE	DDTM 13	
BAACH Mohamed	DDT 81	DDT 82	
BARBE Agnes	CETE EST	DDT 57	A l'étude
BEAUVOIS Carole	DDT 27	DSCR	
BEDIKIAN Laurence	DDTM 13 SA	DREAL PACA	
BERLAN Bernadette	SG/DRH/CGRHAC1	L.C.P.C.	
BREMONT Sylvie	L.C.P.C.	SG	date à négocier
CARDIS Regine	DREAL 31 STAEL	CETE NORD PICARDIE	
CAUDRELIER Julien	DIRM 44 SG/GRH	SG	
CHUQUANG MIN Chau	DDTM 13	DREAL PACA	
CONSTANT Lydia	D.D.E. 973		A l'étude
COQUART Alain	DDT 77 STE	DDT 77	
COURSIMAUT Céline	DDT 45	DDT 27	
DEFRANCE Béatrice	DRIEA/UT 94 SERU		
DELAGNEAU Lorène	DREAL 44 SG	DSCR	
DELARUE Sylvie	CIFP ROUEN	DDTM 76	
DELZONGLE Chantal	DGEC/SC/SD6	DGEC	
DEMERENS	DREAL MIDI-PYRENEE	D.D.E. 971	
DESCAMPS STANISLAVE Sylvie	DDTM 59	ENTE VALENCIENNES	
DURCAK Marie	CETE LILLE DVT	DDTM 59	
EGUIENTA Marguerite	SG/SAF/MC2	DSCR	
FIGUET Sandrine	DREAL 57 PSI	DREAL CHAMP-ARDEN	
FRETAY Céline	DREAL 14 SGR	DRIEA	
GABORIEAU Sylviane	DREAL 35	DDTM 56	
GANTZER Philippe	CETE LILLE SG	DDTM 59	
GARECHE Marylène	DDTM 17	DDTM 33	A l'étude

GODART Jérémie	DDTM 34/DDCS	SG	
GRIGORIEFF-GALLIN Cyrille	DIR NORD/ SPT	DSCR	
GUIBERT Christine	DRIEA UT 75 SUEP	CGDD	
GUIDICELLI Carole	DDTM 2B SAH	DREAL RHONE-ALPES	
GUILLOTIN Marie-Pierre	DREAL 14 SGR		
HONORAT Sylvie	DDT 19 AT HC	DDTM 33	A l'étude
LAPALU Anne	DREAL FRANCHE-COMTE	DDT 25	
LAPAQUETTE Véronique	DDTM 44	DDT 37	
LARCHEVEQUE Sophie	CIFP ROUEN	DREAL HAUTE-NORMANDIE	
LARROQUE	DDT 31 SLCD	DIR-SO	En attente
LE BOURHIS Frédéric	L.C.P.C.	SG	
LE DOUARIN Véronique	DIRO - SG	DIR OUEST	
LECOMTE Isabelle	DREAL CENTRE	DRIEE	date à négocier
LEFEVRE Eric	CETE S-O SG	DDTM 40	
LOUVEL Isabelle	DDTM 14 SH	DREAL BASSE-NORMANDIE	
MARIE Annick	DREAL 14 SGR	DREAL BASSE-NORMANDIE	
MAURY Martine	CGDD/SDAG/BPFMG	SG/SGP/EMC3	
MEGUEOK DANCHI Rachelle	DDT 27 SPRAT	MEDDTL	
MENUSIER Dominique	DDT SVLH	DDT 84	
MILAN Marina	CETE S-O SG	DDTM 33	
MILLOT Alain	CETE S-O DSEIR	CETE EST	date à négocier
MIRGAINE Jérôme	DRAM 76 MSD	DIR EST	Au 01/07/2011
MONGIN Isabelle	DREAL 34 DIRECTION	DREAL CHAMP-ARDENNES	date à négocier
MONTARET Anne	DREAL 35 IST	DREAL PAYS LOIRE	
MORE Marianne	DGALN/DHUP/QV2	SEC.GAL.TUNN.MANCH	
MOUTOU Thierry	DDTM 34	DDTM 11	
MURY Nicolas	Hors ministère	DSCR	sous réserve vacance de poste
PACOU Damien	DGALN/DHUP/LO2	DGITM	
PALLA Marie-Helene	SG/DRH/CGRHAC1	L.C.P.C.	
PANOSSIAN Melchior	DDTM 11 MAJSP	SN SEINE	
PARICHI Myriam	DRIEA SGD DIRIF	SN SEINE	

PASTORINO Philippe	SG/DAJ/AJAG2	DGITM	
PAVESIS Nicolas	SG/SEC/DCF1	DDT 78	date à négocier
PELAEZ Georges	CIFP PARIS	DRIEE	
PERSONNIC Sophie	DDT 31 SLCD	DREAL MIDI-PYRENEE	
PICHON Jérôme	DDCS 14		
PINARD Nadia	SG/SPES/PSTE2	DRIEA	
POLI Josiane	CGDD/SDMDDD/BD	SG	A l'étude
RAOUI Seghir	SG/SAF/MC2	DGALN	
RAVIDAT Catherine	L.C.P.C.		
REY Isabelle	DIRMED – SIR MARSEILLE	DREAL PACA	
REYES Dominique	D.D.E. 973	DDT 19	sous réserve vacance de poste
ROBREAU Ingrid	DDT 49	DDT 79	Au PV
SANNA Annie	DDCS 69	C.E.R.T.U.	
SANQUER Delphine	DDT 21 SHM		
SANTOMERO Jean-Louis	DRIEA SGD CETE	Réintégration	
SAVINA Danielle	DDTM 33/DDCS	DREAL AQUITAINE	
STEPHAN Yann	DREAL 69 SASP	DREAL MIDI-PYRENEE	
SUVIERI Virginie	DRIEA CSR	SG	
SWAHELE Marie-Claude	DGITM/AGS/AG1	DRIEA	
TELLIER Dany	DREAL 80 SPRI		
TISSIER Claire	DDT 68 SHBD	SN STRASBOURG	
TORRALBA Anne	DIR SO / SG	DDT 31	
VALET-LE GARZIC Peggy	DREAL 59 SG	SN NORD-PAS DE CALAIS	
WIDMANN Sylvie	DIR MC SG	DDT 37	

DOSSIERS A L'ETUDE :

Outre tous les dossiers mentionnés « à l'étude » dans le tableau ci-dessus, tous ceux concernant des agents dont la durée sur poste est inférieure à 2 ans (17 demandes de mutations) ont été rejetées en parfaite connaissance de l'illégalité de la prise de décision ainsi que l'a fort justement rappelé UPSAE en début de séance. A la demande d'UPSAE puis relayé par les autres OS, toutes ces demandes ont été inscrites au procès verbal.

2-2 Mutations des secrétaires administratifs de classe exceptionnelle (au 1er mai 2011)

NOM Prénom	Service d'accueil	Service d'origine	Observations
ADREANI Michele	ENTE AIX EN PROVENCE	DE 976	A l'étude
BACHARD Vincent	DDT 65	DDTM 40	
BEAUVOIS Yannick	DREAL 13 PSI	DDTM 83	
BESANCENEZ Sophie	DREAL 33 PSI	DIR ATLANTIQUE	Date à négocier
BLOND Benjamin	DIRCE - SG	DIR CENTRE-EST	
BOSC Jacqueline	DDT 26 SG	DDT 07	
BOUTHORS Danièle	DREAL 80 SECLAT	DDT 80	Date à négocier
BOUYSSOU Marylène	DREAL 31 PSI	DDT 31	Date à négocier
BRASSART Mathilde	DDTM 76/SRMT	DREAL HAUTE-NORMAND.	
CAMBECEDES Nathalie	DREAL 35 PSI	DETACHEMENT	
COURCELLES Valérie	DDT 41 SHBRU	DDT 41	
DAUBERCIES Emmanuelle	ENTE AIX EN PROVENCE	CETE MEDITERRANNEE	A l'étude
DAY Christian	DREAL BRETAGNE	DETACHEMENT	
DE TINGUY DU POUET Pierre	DGEC/SD7B	DETACHEMENT	
DENOUBORE Christelle	DIRO - SIR NANTES	DDTM 44	
DUBOIS Anna	DDTM 33 SNER	DREAL AQUITAINE	
ESTEVEZ Marie-Carmen	SG/SEC/DCF3	SEC.GAL.TUNNEL MANCHE	
GANIER Dominique	DIR NORD SG	DDTM 59	Date à négocier
GRAVE Eric	DIRA - DIRECTION	DDTM 33	
JACQUART Florence	DGALN/DHUP/QC	DDT 78	
LAMBERT Marie-José	DREAL 80 PSI	DDT 60	Au 11 mars 2011
MAGOT Florence	DDT 31 SG	DREAL MIDI PYRENEE	
MONTERISI Pierette	DDTM 14 DT NPA	DDTM 14	
PINARDEAU Alain	CGDD/SDAST/BPCETE	SG	
PROKOPIAK Serge	DDTM 59 SH	DREAL CHAMP-ARDEN	
RUIZ Nathalie	DDTM 13 STA	DDT 84	
RUL Jean-Marc	DDT 67 SEGE	DDCS 67	A l'étude
SIBERIL Denis	DRIEA PSI	DGITM	
TEXIER Maryse	DDT 79/ SPPH	DDTM 33	
TIXIER Serge	DREAL 76 SECLAD	CIFP ROUEN	
TROTET Marc	CPII/CPII DO/E	DREAL LORRAINE	
ZAMY Nathalie	SG/SGP/PSP2	DSCR	Date à négocier

3- DEMANDES DE DÉTACHEMENTS – INTERGATIONS : AVIS FAVORABLES

3-1 DEMANDES DE DETACHEMENT AUTRES CORPS DU MINISTERE

Nom - Prénom	Service origine	Service demandé	Ancien grade	Nouv. grade	Ech.
DOLIQUE Aurélie	DDTM 76	DDTM 76	IPCSR 3ème CI	SACN	3
BELHASSEN Marie-Lyse	DDTM 80	DDTM 80	IPCSR 3ème CI	SACN	8

3-2 DEMANDES D'INTEGRATIONS MEDDTL

Nom	Prénom	Service Antérieur	Date d'entrée	Intégration	Grade	Service actuel
DJENNADI	Louisa	Fonction Publique Hospitalière	31/12/2009	31/12/2010	SACN	DREIA UT 75
HOSS	Denise	France Télécom	31/12/2009	31/12/2010	SACS	DREAL Nord-Pas-de-Calais
DECROIX	Murielle	France Télécom	31/12/2009	31/12/2010	SACN	DREAL Nord-Pas-de-Calais
ARMAND	Frédérique	Fonction Publique Territoriale	01/01/2008	01/01/2011	SACN	DDT du Rhône
DANE	Thierry	Ministère de l'Intérieur	01/09/2009	01/01/2011	SACN	DDT des Vosges
GUIMARD	Marie-Christine	France Télécom	01/12/2009	01/12/2010	SACS	DREAL Nord-Pas-de-Calais
GODARD	Véronique	France Télécom	31/12/2009	01/01/2011	SACE	DREIA UT 75
LANCELOT	Richard	La Poste	01/09/2009	01/01/2011	SACN	SG/DRH/SGP/ATET4
HERBAUT	Nicolas	CETE Nord Picardie	01/05/2010	01/05/2011	SACN	CETE Nord Picardie
LEGUAY	Bertrand	DDT de l'Oise	01/12/2009	01/12/2010	SACN	DDT de l'Oise
LAWSON-BOEMIGAN	Bénédicte	DREIA UT 92	19/01/2009	11/03/2011	SACN	DREIA UT 92

3-3 DEMANDES DE DETACHEMENT ENTRANT AUTRES MINISTERES

Nom - Prénom	Service origine	Nouveau grade	Echelon	Service demandé
FULANA Vincent	MIN. ECONOMIE	SACN	6	SG/SPSSI
ROSSIGNOL Marie-Paul	MIN. BUDGET	SACN	10	SETRA BAGNEUX

4- SORTIE FAVORABLE PNAT agents du MEDDTL vers le MEIE sous réserve de la CAP du MEIE

Nom -Prénom	Grade	Service origine	Service sollicité
ROCHARD Christine	SACN	SG/DAEI	DIRECCTE AQUITAINE

5 – ACCUEIL EN PNAT AU MEDDTL

Nom -Prénom	Service d'accueil	Grade	MINISTERE ou SERVICE d'origine
VISINE WALCH Claudine	SETRA	SACE	DEFENSE
CALAS Anne	DIRO	SACN	MAPPRAT
KREMER MATUCHET Fabienne	SG/DRH/SGP	SACE	MAPPRAT
FLECHANT Laurent	DIRO	CAM	CONTROLEUR DES AFFAIRES MARITIMES

6 – PNA ENTRANT

En avance sur le SERM 2011, 16 PNA sont d'ores et déjà fixées par rang de priorité RZGE ainsi qu'il suit :

Région ou service	Alsace	Basse Normandie	Bourgogne	Bretagne	Champagne Ardennes	IDF	Guyanne	SETRA	Adm. Centrale
nombre	1	3*	1	1	1	4	1	2	2

* En basse Normandie, les 3 postes correspondent à une régularisation en CPCM d'agents en provenance de La Poste. Il s'agit de : Mesdames Lecigne, Lerculey et Lenoir.

7- TITULARISATIONS

Nom Prénom	Date de recrutement	Service	Date de titularisation	Observation
RAHMOUNI Rachid	01/03/11	SG	01/03/11	Emploi réservé
LHERMITTE Edouard	31/12/09	DDT 39	31/12/10	Travailleur handicapé

9- PROMOTIONS AU GRADE DE SACE

Rappel des critères

Conditions statutaires : Etre SACS au 4ème échelon au 31/12/2011, année de promotion.

Règles de gestion : Etre proposé par le chef du service, classé par la DREAL et exercer des fonctions de responsabilités comportant un rôle d'encadrement OU un niveau d'expertise important.

En 2011 : Nombre de promouvables : 1032 - Nombre de proposés : 283 - Nombre de promotion : 9

Nom	Prénom	Affectation
AH-SENG	Jean-Claude	DDE 974
ARRUFAT-DUVERNOIT	Christine	SG/SDSIE
AUBINEAU	Françoise	DDE 973
BACILIERI	Annick	SYNDICATS
BALLATOUR	Véronique	DRIEA IF/SST
BAUDRY GERAUT	Claudie	DREAL PAYS DE LA LOIRE
BELIN	Mylène	DDT 45 DDCS
BERTRAND	Eliane	DDT 43
BETREMIEUX	Chantal	PREF 56
BIENAIME	Sylvie	SG/SPSSI/MD
BOISSET	Alain	DDT 24
BOIZIER	Isabelle	DDTM 64
BOUTIE	Véronique	SG/SPES/DAFI
BUCCIARELLI	Martine	DDCS 57
CAVIGLI	Frédéric	CABINET
CHALLOY	Catherine	DGALN
CHAPUIS	Josiane	DDT 21
CHASSEMOT	Josette	DDT 77
CLAUSS	Patrick	CETE
CLAUSTRE	Monique	CETE NPDC
CLECH	Dominique	DREAL BRETAGNE
CLEMENT	Isabelle	DREAL CHAMPAGNE ARDENNES
CLERC	Jeannine	DDT 70
CLUZAN	Sylvie	DDE 971
COLIN	Janine	CONSEIL GENERAL 86
COURSIER	Josiane	DDTM 62
CREPY	Nathalie	CVRH ROUEN
CURBET	Chantal	CP II
DANAIS	Ghislaine	DDTM 76
DASSAIN BLANCHARD	Christine	DDTM 40
DE CUYPER	M. Christine	DREAL BOURGOGNE
DEBUSSCHERE	Serge	DREAL NPDC
DELANNOY	Inès	SNNPDC
DELMOTTE	Françoise	DREAL PICARDIE
DESCAMPS	Jean-Michel	SG/DRH/CGRH1
DESPLAN	Magguy	DRIEA IF/DIRIF
DOUSSOT	Jocelyne	DDT 69
ESTRADE	Marie-Claire	DIRCO
EYRIES	Jean-Pierre	DDT 88
FANLO	Martine	DDT 47
FAYARDE	Patrick	DDTM 11
FISSET	Arlette	DDTM 30
FORNESI	Jean Pierre	DDTM 2B
GALLAND	Marie-Claude	DDT 01

GASSE	Gérard	DDTM 85 (PREFECTURE)
GIRAULT	Alain	DE 976
GIROUARD	Françoise	DRAAF BN / DREAL BN
GOSSELIN	Pascal	DDT 04
GRIES	Dominique	CGDD/SOeS
IENTILE	Jocelyne	DDT 69
JARRY	Marie-Noëlle	DDT 49
KOSMALA	Nathalie	SG/SAF/MC2
LAVAL	Dominique	DRIHL
LEBOEUF	Hervé	DDTM 17
LUISI	Geneviève	DDTM 83
LUTZ	Colette	DDT 54
MARQUANT	Elisabeth	DGITM/DST/PTF1
MOUNIS	Corinne	CULTURE Ecole d'architecture
MOZOL	Hélène	DDT 84
NICOL	Jocelyne	DDT 28
LOUDIN	Marie-Thérèse	DDT 10
PASQUALOTTO	Josiane	DREAL RHONE ALPES
PECHARD	Denise	DDT 18
PERRAI	Blandine	CETMEF
PETITALOT	Aline	DDT 23
PFUFF	Pascale	DRIEA IF/CSR
PILLAULT	Michèle	DRH/SEC/EMC4
POMME	Marie-José	DDT 72
PONS	Jacqueline	CVRH TOULOUSE
REANT	Marylène	DREAL LANGUEDOC ROUSSILLON
RIBEYRE	Elisabeth	CETE LYON
ROMAIN	Sylviane	DDT 90
SAINT GRATIEN	Colette	CIFP AIX EN PROVENCE
SAKUBEZAK	Jeanine	DDT 15
SAMARAN	ODETTE	DDT 65
SCLAFERT	Thierry	DDTM 33
SELVA	Jocelyne	DDT 91
SEZNEC	Nicole	DDTM 29
SOBCZAK	Myriam	DDTM 59
SPITERY	Christiane	DDTM 13
TELLIER	Brigitte	DDTM 22
THEBAUX	Bruno	DRH/SGP/ATET3
TIRARD	Alain	DDT 61
VIALLEFONT	Pierre	SG/SPSSI/ATL2
VIOLAC	Colette	DDT 12
VIRASSAMY	Annie	DSCR/ER3
WARION	Brigitte	DDT 95
WASSELIN	Martine	DDTM 35
WEIDMANN	Francis	DREAL ALSACE
XUEREB	Marguerite	DDT 32

Inscrits au procès verbal :

PICHON Martine ; DUFOUR Marie-France ; RICHARD Martine ; CHIRON Sylvette ;
 FERNANDEZ Jean-Michel ; SANDJAKIAN Jocelyne ; FATELA-LAMBERT Emmanuelle ;
 FIDELE Alphonsine ; TRAVERS Alain ; OMEZ Patricia ; PERRIN Laurence ; PAJOT Véronique.

10- PROMOTIONS AU GRADE DE SACS

Rappel des critères

Conditions statutaires : Etre SACN au 7ème échelon depuis au moins 2 ans au 31/12/2011, année de promotion et justifier de 5ans de services publics accomplis en qualité de fonctionnaire civil dans un corps, cadre d'emploi ou emplois de catégorie B ou de même niveau.

Règles de gestion : Etre proposé par le chef du service, classé par la DREAL et ancienneté dans le grade de SAE ou assimilé.

En 2011 : Nombre de promouvables : 1545 - Nombre de proposés : 410 - Nombre de promotion : 181

Nom	Prénom	Affectation
AIROLDI	Florence	DDTM 33
AMBLARD	Véronique	DDT 15
ARENES	Annie	DDT 47
ARNAL	Gisèle	DETACHES / MGET
ARROSSAMENA	Claude	DE 975
ARSAC	Claire	DDT 07
ARTEAGA	Marie Claude	DREAL FRANCHE COMTE
BARTOLI	Angèle Patricia	DDTM 2B
BATISSE	Germaine	DDT 42
BERTOME	Marie-France	DIREN 972
BESSON	Bernadette	DDT 73
BLONDET	Laurence	SN NORD PAS DE CALAIS
BONNAUD	Pascale	PREFECTURE 17
BOUDOT	Christophe	DIR MEDITERRANNEE
BOUGENAU	Marie-Françoise	DDT 78
BOUHIER	Françoise	DDTM 17
BOUR	Pascale	DDT 78
BOURGEOIS	Nathalie	DDCS 85
BOURGEOIS	Annie	LCPC- DS
BOUSSEAU	Cécile	DDCS 44
BREGEA	Nadège	DDT 37
BRUNELLE	Carole	DREAL NORD PAS DE CALAIS
CAILLATE	Michele	DDCS 21
CAILLET	Fabian	DDT 79
CAPGRAS	Martine	DDT 12
CARDON	Jean-Claude	DDTM 62
CARTIER	Christine	DDT 28
CATOR	Martine	CPII
CHALULEAU	Jocelyne	DREAL MIDI PYRENES
CHAMPOUGNY	Sylvie	DREAL LIMOUSIN
COLIN	Corinne	DDT 54
CROZE	Régine	SG/DRH/PSP3
CULLIER	Lucette	DDT 24
CURCI	Alexia	DREAL BRETAGNE
DALY	Hélène	DDT 01
DEBUS	Philippe	DDTM 80
DELBARY	Nathalie	DDT 46
DEMICHÉLIS	Jacques	DDTM 30
DERNI	Thérèse	DDTM 83
DESILES	Martine	DETACHES / MINISTERE TRAVAIL
DESRUMEAUX	Laurence	DRIHL
DIETZ	Philippe	DDT 36
DUMORA	Laurence	DDTM 40
DURAND	Catherine	CVRH ROUEN

DURAND	Chantal	ENTPE
DUROYON	Alain	DRAAF LANGUEDOC ROUSSILLON
DUSSAP	Anne	DIRMC
DUVAL	Jacqueline	DDTM 27
DUVAL	Sylvie	DDT 81
EREPMOC	Line Rose	DETACHES / PARC AMAZONIEN GUYAN
ESCLARMONDE	Isabelle	DDT 57
ESPIC	Bracco	ECOLE ARCHITECTURE
ETIENNE	Claudette	DREAL Alsace
ETIENNE	Catherine	SN RHONE SAONE
FABBRI	Denis	DDT 21
FATOL	Marie-Claire	DDE 974
FINET	Brigitte	DDT 38
FONTAINE	Nadine	DREAL LANGUEDOC ROUSSILLON
FOUBET	Louis	DIR NORD
FRANCIN	Cécile	DETACHES / FOND SOLIDARITE
FRANCON	Isabelle	DDT 63
FRAPPIER	Dominique	DDTM 85
FROC	Cécile	DREAL PAYS DE LA LOIRE
FROMONT	Jean-Michel	DDT 01
GALLAND	Corine	DREAL BOURGOGNE
GALLARD	Véronique	DDT 49
GARCIN	Emilienne	DDT 05
GIGANDET	Maria	DDT 70
GILLARDIN	Edith	CETE SUD OUEST
GILLET	Valérie	DDT 91
GODART	Sylvie	DGITM/SAGS/BCS4
GOULLIER	Catherine	SYNDICATS
GOURGUES	Martine	DREAL CHAMPAGNE ARDENNES
GOYER	Christine	DGITM/ SAGS
GOZE	Patrick	DDTM 13
GRAVEY	Claire	DDT 77
GROSHENY	Marie-Claude	ENPC
GROSJEAN	Corinne	SN NORD EST
GUILLEMET	Arlette	DDT 37
GUILLOSSOU	Anne-Marie	CETMEF
GUILLOU	Gaétan	DDTM 29
GULIANA	Anette	SETRA
GUSTAVE	Line	DDT 95
GUY	Maryline	DREAL AQUITAINE
HADDAD	Assia	DREAL
HANNEQUIN	Valérie	DDT 95
HEDIN	Marie-Françoise	DIRNO
HEQUET	Marjorie	CGEDD
HILAIRE	Catherine	DDT 43
HILT	Patrick	CETE EST
HOREM	Michèle	SYNDICATS
HORION	Nicole	DRIHL
HOUGUET	Jacqueline	DDTM 14
HUBY	Maryvonne	DDTM 22

JACQUOT	Sandrine	DIR CENTRE EST
JEGO	André	DDTM 56
KAELBEL	Astrid	DDT 68
KERRIC	Pilar	DDTM 56
KETTELA	Jean-Pierre	DDTM 06
KORCZ	Nathalie	DREAL NORD PAS DE CALAIS
KUNDIG	Dominique	DGALN
LACHANT	Philippe	DDT 60
LACOSTE	Charles	SG/SPSSI/ATL4
LAFAY	Emmanuel	DDT 71
LAINÉ	Stephane	DGALN
LALOUX	Maryse	DDT 60
LAMY	Brigitte	DREAL PACA
LARYENNAT	Edith	DRIEA IF/DIRIF
LATCHIMY	Roseline	DETACHES / ANAH
LAUWERIE	Éric	DDTM 59
LAVACCHINI	Béatrice	DDE 973
LE MOUILLOUR	Nelly	DDTM 35
LEBRUN	Isabelle	DDTM 50
LECOINTRE	Claudine	DREAL-HAUTE NORMANDIE
LEFEBVRE	Christian	DDTM27
LEFORT	Guylaine	DREAL POITOU CHARENTES
LEGER	Marie-Noëlle	DDT 10
LENGLET	Bruno	DDT 51
LEROUX	Jean-Jacques	DDTM 83
LETELLIER	Nathalie	DDT 61
LOGE	Jean-Pierre	DRIEA IF/UTEA 92
LORDET	Colette	SG/DRH/PSP3
LOTTHE	Philippe	SG/SAF/MC1
LOUIS	Corinne	DDTM76
MAIRE	Michel	DDT 02
MALPEYRE	Marina	DDT 16
MARLAUD	Marie-Christine	DDT 23
MARTINEZ	Catherine	DREAL CENTRE
MARTY	Odile	DDT 12
MAUREL	Nicolas	DDTM 13
MAYET	Claire	SN SEINE
MOLLON	Maryse	PREFECTURE 85
MONNOU	Angèle	DSCR/AI2
MUTZIG	Ginette	DREAL Alsace
OSSEUX	Marguerite	DDE 971
OUVRARD	Jocelyne	DDTM 44
PAILLASSON	Murielle	SG/SPES/DAFI
PARIS	Sylvaine	CERTU
PARRA	Ana	DDTM 34
PAYET	Eric	DREAL MIDI PYRENES
PECH	Anne-Marie	DDTM 66
POLLET	Catherine	DREAL BASSE NORMANDIE

POLONIE	Hélène	DDTM 06
PROUX-LEROYER	Sandrine	DREAL BASSE NORMANDIE
RABIOUX	Marie-Christine	SG/DAEI/EI2
RAGEAU	Dominique	DRIEA IF
RECLIN	Jocelyne	DDT 54
RENAUD	Pascale	DE 976
RENAUDIN	Arlette	DRIEA IF/CSR
RENUY	Elisabeth	DDT 74
RIOU	Nathalie	DDT 69
RIVIERE	Anita	DDTM 2A
RONDEAU	Sophie	STRMTG
ROSTAN	Nathalie	SN SEINE
ROTH	Laurent	CETE EST
ROUELLE	Martine	DDT 77
ROUSSEAU	Jacqueline	DDT 72
RUSSON	Thérèse	DDT 68
SABOUNDJIAN	Catherine	CGDD/SDAG
SALVAN	Anne	DIR A
SAMAIN	Danièle	DDTM 59
SAMSON	Jean-Marc	PREFECTURE 56
SANFELIX	Elise	DDT 32
SCHALL	Marie- Josée	PNG 971
SERE	Valérie	DDT 31
TAMISIER	Stéphanie	DDT 84
TELEMAQUE	Aude	DDT 77
TESSIER	Corinne	SG/DRH/SEC/DCF3
TEXIER	Christiane	DDT 18
THIEBAUT	Nicolas	DDT 88
TROUCHE	Bernard	DIR SUD OUEST
TUSCAN	Marie-Christine	DREAL PACA
VACELET	Christelle	DDT 39
VASSEUR	Joseph	DDT 04
VERFAILLIE	Isabelle	DDTM 62
VERGNAC	Florence	DDT 47
VIGNERON	Monique	DDT 02
VIRON	Marie-Noelle	DREAL RHONE ALPES
VOISIN	Patricia	DREAL BOURGOGNE
WAZIA	François	DRIEA IF/UTEA 92
ZANDO	Nicole	DDT 69

Inscrits au procès verbal

BOSSY Françoise ; TILLARD Catherine ; LOWYCK Virginie ; TANTON Nicole ; DODY Sylvie ; GARDELLE Chantal ; LACARRAU Jean-Marc ; RICCO Isabelle ; SARATI Raphaëlle ; THOMAS Florence ; FONCHIN Danielle ; DUMORA Nathalie ; RIDEAU Françoise ; TIRY-LAURENT Cécile ; ZALIK Laurent ; DELHUMEAU Mickaël ; PATTE Christine ; NOCUN Céline ; CROZET Dany ; LAPAIX Annie.

11 – REPORT DE TITULARISATION ET RECOURS EN CAP

Par manque de temps, tous ces dossiers seront examinés ultérieurement, très certainement en octobre 2011.

12- DIVERS

Cette année, il est prévu 44 recrutements par concours externe, 29 en interne et 29 sur liste d'aptitude dont les 16 PNA sus évoqués. La clause de sauvegarde est d'ores et déjà demandée.

Sur RH 2013 : L'administration reconnaît que 1 agent sur 6 sera impacté mais veut relativiser soutenant qu'en matière de mutualisation notamment, de nombreux coups sont partis. Elle dit que finalement seuls 2000 à 3000 agents seront concernés par des reconversions !!!

Corps interministériels à gestion ministérielle :

L'administration avance qu'une expérimentation serait en cours pour ce qui concerne les attachés.

13 - COMMENTAIRES UPSAE : ON TOUCHE LE FOND !!!

Dans le cadre des travaux liés :

- à la fusion des corps de la filière administrative (contrôleur des transports terrestres + contrôleurs des affaires maritimes branche administrative + SA) ;
- à l'intégration et aux reclassements indiciaires des corps fusionnés dans le NES ;
- à la cotation des postes de la part fonction de la PFR,

UPSAE affirme avec vigueur que les OS se trouveront devant des décisions administratives déjà arrêtées en la matière sans tenir compte des échanges avec les OS. Preuve en est de l'exemple de la PFR des attachés et des travaux en cours pour la filière technique.

Pour éviter donc que pareille situation ne se reproduise, UPSAE demande qu'un calendrier de rencontres soit arrêté rapidement.

Dans le cadre de cette CAP, l'administration en 2010 disait qu'en cas de mutation, l'avis du service d'accueil était prépondérant. Face au nombre de demandes de mutation des agents issus des concours 2009 et 2010, l'administration s'est reniée en affirmant que c'est l'avis du service de départ qui prévaut. Or, les services de départ émettent très souvent un avis défavorable de principe lorsque les agents n'ont pas 2 années d'ancienneté sur poste.

Quels que soient les dossiers en souffrance avec ou sans rapport social, tous les agents ayant moins de 2 ans d'ancienneté sur leur poste se sont vus refuser de muter. A l'exception remarquée par UPSAE d'un agent qui a pu être muté malgré « son ancienneté insuffisante », les services de départ et d'accueil ayant ensemble émis un avis favorable.

Les agents ne sont donc pas traités équitablement !

Concernant les promotions ou les avancements de grade, il paraissait d'usage jusqu'à cette CAP de suivre le classement de la MIGT ou de la zone de gouvernance (ZGE) de l'année précédente. Cette année, les règles données par l'administration ont changé et ces classements ne sont plus pris en compte mais ne sont affichés qu'à titre qu'indicatif. Il s'ensuit que certains agents alors que très bien classés et par le service et après harmonisation régionale, n'ont pas obtenu leur promotion au profit d'agents classés plus loin dans la liste, voire non classés.

Il suffit de constater le nombre d'agents qu'UPSAE a exigé de voir inscrits au procès verbal !

En conclusion, UPSAE ne saurait se satisfaire du déroulement de cette CAP et du campement de l'administration dans ses positions.

Il est nécessaire qu'UPSAE soit encore plus représentative pour que l'Administration nous prennent donc au sérieux, aussi n'hésitez pas à soutenir UPSAE en rejoignant ses rangs !

13 - PROCHAINS RENDEZ VOUS :

du 08 au 10 mars 2011	:	mobilité, tableaux d'avancement (SACS et SACE)
le 26 mai 2011	:	pré CAP
du 15 au 16 juin 2011	:	mobilité et liste d'aptitude au grade de SACN
du 11 au 12 octobre 2011	:	mobilité

Vos représentants UNSA DD-UPSAE à la CAP :

Titulaires	:	Rémy RONVEL (secrétaire national UPSAE) Laurence POTIER
Suppléants	:	Didier SCHIELE Sylvain PASQUINI

A méditer fortement

" Tout ce qui est vraiment grand et inspiré n'a été réalisé que par des individus travaillant librement. "
Albert Einstein



Union
Professionnelle
Secrétaires
Administratifs
Ecologie

CAP des SAE du 08 au 10 mars 2011 Déclaration préalable

L'année 2010 s'est déroulée dans un climat particulier pour les secrétaires administratifs travaillant toujours dans des conditions difficiles et se sentant à juste titre pénalisés par l'ensemble des réformes passées, en cours et à venir. Les SAE nous font part de leur désarroi le plus total... et force est de constater une véritable usure et un sentiment de fatigue grandissant ! Le moral des SAE n'a jamais été aussi bas !

L'avalanche de réformes des dernières années, réformes imposées, leurs mises en place à la hâte et au pas de charge sont quelques exemples de facteurs qui pèsent sur l'ambiance des services du MEDDTL. Les agents voient leurs conditions de travail se détériorer et la qualité et le sens même du service public se dégrader.

Comment envisager de travailler dans de bonnes conditions ? Comment accepter de travailler plus longtemps en gagnant moins ?

Notre pouvoir d'achat ne cesse de baisser et la PFR l'aggravera d'autant que les salaires sont déjà gelés pour les prochaines années.

L'inquiétude d'une reconversion forcée dans le cadre de la loi de mobilité et du décret réorientation professionnelle prend des proportions inquiétantes, pourtant l'administration reste sourde. Il est vrai qu'il n'y a pas pire sourd que celui qui ne veut pas entendre !!!

*A cela vient s'ajouter la circulaire de la Direction du budget en date du 21 février 2011 relative à l'indemnisation du chômage des agents du secteur public et **la coupe est plus que pleine !***

Cette manière de faire de la part du gouvernement, de la DGAFP et de notre ministère relève du plus pur fratricide à l'encontre de la filière administrative et d'un infanticide à l'égard des SAE.

« Ce ministère est celui de la résolution des contradictions ». Ces mots sont ceux de M. le Secrétaire Général.

*Si l'administration prétend vouloir soutenir les SAE, elle ne cesse de reculer les travaux qui les concernent. Il y a là une contradiction de la responsabilité exclusive de l'administration qu'il va falloir résoudre très rapidement. **Car les SAE ne sont pas dupes et ne croient plus en ces effets d'annonce.***

Il est grand temps que l'administration dise ce qu'elle veut faire, mais surtout fasse ce qu'elle a dit vouloir faire et démontre ce qu'elle a fait.

Un proverbe chinois dit ceci : Mieux vaut mille refus qu'une promesse non tenue !

Si toutes les promesses ne sont pas mensongères, sans aller jusqu'à l'exemple trop évident des promesses politiques qui n'ont jamais engagé que ceux qui y ont cru (c'est-à-dire quasiment personne), alors nous affirmons que :

- **OUI la DRH nous balade sans aucune considération ;**
- **OUI, dans ce ministère l'être humain et ses préoccupations ne sont pas pris en compte ;**
- **OUI, nous ne sommes que des pions, des ETP sur l'échiquier des réformes dans une logique comptable.**

ADMINISTRATION entends tu les SA ?

Il faut être étonnamment aveugle ou de mauvaise foi pour ne pas voir le volcan gronder ! La colère des SAE est grandissante !

Nous, représentants du personnel au nom des SA, vous aurons depuis longtemps averti, et UPSAE saura vous le rappeler !

*Nous ne voulons pas de catastrophe France Télécom, nous ne voulons pas du syndrome de la Poste, nous ne voulons pas de ce qui se passe chez Renault, et dans bien d'autres entreprises, et pourtant cela en prend le chemin. Et tout ça pourquoi ? Au nom de l'efficacité ? Non ! Tout cela au nom d'une **logique stupidement comptable.***

Chacun prendra ses responsabilités le moment venu et ce ne sera pas faute de vous avoir mis en garde.

Pour le reste, UPSAE s'en remet à sa déclaration préalable à la CAP de novembre 2010 puisque rien n'a changé depuis.

Seules les cotisations des adhérents assurent la vie du syndicat qui vous défend et
UPSAE n'augmente pas ses cotisations annuelles en 2011 !



Union
Professionnelle
Secrétaires
Administratifs
Ecologie



NOM : PRENOM : GRADE :

Fonction :

Adresse Professionnelle :

Adresse Personnelle :

Tél. : FAX :

E-mail :

Bulletin à retourner à l'adresse ci-dessous accompagné de la cotisation annuelle de 48€ (30€ pour une première adhésion)

Bulletin à retourner à l'adresse :

Bulletin à retourner à l'adresse :

Immeuble PASTEL – DDT 87 à l'attention personnelle et confidentielle de Rémy RONVEL-UNSA
22, rue des pénitents blancs 87032 Limoges cedex

accompagné de la cotisation annuelle de 30 € pour une première adhésion
ou de 48 € pour un renouvellement.



Merci d'en informer préalablement à l'envoi, le secrétaire national Rémy RONVEL
par courriel à l'adresse suivante : remy.ronvel@i-carre.net

REDUCTION D'IMPOTS

Cher adhérent,

Si vous êtes imposable, vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt si vous faites parti d'un syndicat de salariés ou de fonctionnaires, du secteur privé ou public. La réduction d'impôt s'applique aux salariés, aux fonctionnaires mais également aux retraités, si ces derniers continuent d'adhérer à un syndicat.

En revanche, en cas d'option pour la déduction de vos frais réels, elle est à comptabiliser avec le montant des frais réels.

Quel est le montant de cette réduction d'impôt ?

Le montant de cette réduction d'impôt s'élève à 66% des cotisations versées sur l'année, dans la limite de 1% du montant des traitements, des salaires, des pensions et des rentes viagères à titre gratuit perçus sur l'année et diminués des cotisations sociales déductibles.

Lorsque vous faites votre déclaration, n'oubliez pas de joindre un reçu du syndicat indiquant la somme des cotisations versées et la date de ce paiement, sauf si vous déclarez vos revenus par internet auquel cas il vous faut conserver le reçu pour répondre à toute demande de l'administration.

**En cotisant : 30 ou 48 €
vous n'aurez donc dépensé que 11 ou 16 €**

Syndicalement,

références : article 199 quater C du code général des impôts - article 35 de la loi de finances rectificative pour 2004 (n° 2004-1485 du 30 décembre 2004)

Union
Professionnelle des
Secrétaires
Administratifs
Ecologie



Rémy RONVEL
Secrétaire National

à nouveau monde, nouveau syndicalisme !



immeuble PASTEL
DDT 87
22, rue des Pénitents Blancs
87032 Limoges cedex
tel : 05 55 12 94 73